

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement : 21/05/2019 F09319P0173										
Dossier complet le : 21/05/2019	N° d'enregistrement : F09319P0173									
1. Intitulé du projet										
Travaux d'aménagement hydraulique du Bourrian										
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)										
Prénom sans objet										
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)										
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Président de la CCGST										
RCS / SIRET 2 0 0 0 3 6 0 7 7 0 0 0 1 0 Forme juridique Communauté de communes										
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1										
	Dossier complet le : 21/05/2019  1. Intitulé du projet  ourrian  (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de Prénom sans objet  Communauté de Communes du Golfe de Solicent MORISSE Président de la CCGST  7 7 0 0 0 1 0 Forme juridique									

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Travaux de modification de l'entonnement de la partie terminale du Bourrian (en amont du dalot souterrain), rubrique 3. 1. 2. 0. Mise en transparence hydraulique de la RD 98a et création d'un chenal d'évacuation des crues du Bourrian et du Bélieu (ouvrage de drainage des crues) en lit majeur.

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux d'aménagement du Bourrian, comprennent deux types de travaux :

- 1/ Modification de l'entonnement de la partie terminale du Bourrian (en amont de la section enterrée):
- Reprise de l'ouvrage d'entonnement pour optimiser hydrauliquement les écoulements et le sécuriser en construisant un muret sur un linéaire de 20 mètres linéaires.
- 2/ Amélioration de la transparence hydraulique de la RD98 et création d'un modelé de terrain en aval formant un parcours de moindre dommage
- décaissement ponctuel en amont de la RD 98a, pose de cadres pour assurer la transparence hydraulique,
- création en déblais d'un chenal d'évacuation des eaux en Mer par modelé de terrain
- L'ensemble de cet aménagement concerne 14 400 m2 situés en zone inondable.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

Les débordements du Bourrian et du Bélieu dans la plaine commune en amont de la RD 98 provoquent dés la crue de période de retour 5 ans une inondation de la RD 98 du fait de l'absence d'ouvrage de transparence hydraulique sur cette voirie. En aval, les eaux s'écoulent au sein du complexe des Marines de Gassin sans que les écoulements soient guidés en direction de la mer. Plusieurs enjeux sont impactés et ressuyage des eaux se fait difficilement (absence d'exutoire aménagé). La topographie locale au sein des Marines de Gassin et sur la plage de Cogolin occasionnent de nombreux désordres et une absence de ressuyage de la crue. Le projet a pour objectif de créer un modelé de terrain (à pente constante) facilitant l'évacuation des eaux vers la Mer et réduisant les hauteurs d'eau pour les crues fréquentes, sans modifier le caractère inondable pour les crues plus importantes.

La partie terminale du Bourrian a été enterré dans les années 1970. Les eaux circulant en lit mineur doivent aujourd'hui s'engouffrer dans l'ouvrage souterrain au moyen de 2 cadres béton dont une des prise est situé perpendiculairement aux axes d'écoulement, occasionnant ainsi une perte de charge. Dans le but de limiter ces dernières, il est prévu une réhausse de la tête d'ouvrage afin de réduire l'apparition des premiers débordements.

Les objectifs du projet sont donc multiples : réduire l'aléa localement en aménageant des ouvrages de transparence et un exutoire pour les crues du Bourrian et du Bélieu, limiter les premiers débordements à hauteur de l'entonnement du Bourrian.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Amélioration de la transparence hydraulique de la RD98 et création d'un modelé de terrain en aval formant un parcours de moindre dommage :

- création d'un décaissement local en amont de la RD 98 (1 300 m2, terrassé à la cote à 1m NGF) associé à un piège à embâcles
- pose d'une série de 15 cadres béton de section 1 m de largeur par 0.5 m de hauteur) sous la RD 98a (sans réhausse de la route), déviation du trafic de véhicule temporaire pendant la pose des cadres sous voirie.
- création d'un modelé de terrain à la cote de 1m NGF (profondeur d'affouillement de 0.5 à 1.5 m) sur une surface 13 000 m2 depuis la RD 98 jusqu'à la plage de Cogolin.

Modification de l'entonnement de la partie terminale du Bourrian (en amont de l'ouvrage enterré):

- enlèvement de l'ouvrage de tête perpendiculaire aux écoulement,
- pose d'un enrochement sur 15 mètres linéaire en rive gauche,
- création d'un muret de protection contre les débordements de 30 à 50 cm de hauteur,

Dans sa phase travaux, les travaux d'amélioration de la transparence hydraulique se feront en deux temps :

- création du modelé topographique en aval de la RD 98,
- création du décaissement local en amont de la RD 98 et pose des ouvrages de transparence,

La durée totale des travaux sera inférieure à 1 an.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements projetés (en particulier de transparence hydraulique) seront régulièrement visités et nettoyés pour un fonctionnement optimum par la CCGST. Ils ne produiront pas de rabattement de la nappe alluviale (cote 1 m NGF), ni d'intrusion des eaux de la mer dans la partie terrestre.

# 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Porté à connaissance des travaux dans le cadre d'une Autorisation Loi sur l'Eau pour les ouvrages projetés : Les travaux envisagés seront portés à connaissance du Préfet du Var au titre des rubriques : - 3. 1. 1. 0. du Code de l'Environnement : " Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A)" ; régime de l'Autorisation. - 3. 1. 2. 0. du code de l'Environnement : "Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau"; régime de Déclaration. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) Grandeurs caractéristiques Travaux de terrassement en déblais à la cote 1 m NGF - 14 400 m2 - 15 cadres de 1 m de largeur X 0.5 m Pose de cadre sous la RD 98 de hauteur 20 mètres linéaires (hauteur de 30 à Pose d'un muret de protection contre les premiers débordements 50 cm) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " d'implantation Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), Communes: Cogolin (83 310) et 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, Gassin (83580) 38°; 43° a), b) de l'annexe à Parcelles n° 65A68, 65A4043, 65A l'article R. 122-2 du code de 5706, 65A4044, 42BE6, 42BE8, 42BE l'environnement: 28 et domaines publics de la commune de Cogolin (entonnement Long. 43°26'03"34 Lat. 6\_°58'84"40 Point de départ : Bourrian)et du Département du Var ( Long. 43°26'28"29 Lat. 6\_°59'14"30 Point d'arrivée: transparence RD 98a) Communes traversées: Gassin et Cogolin Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 Oui 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Sans objet (Source : Géo-Ide)	
En zone de montagne ?		X	Sans objet (Source : hors champ dans l'Observatoire des Territoires)	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Sans objet (Source : Base Batrame sur Cogolin)	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	$\boxtimes$		Cogolin et Gassin sont des communes en bordure du Golfe de Saint-Tropez	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Sans objet (Source : Géo-lde)	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La RD98a est classée en catégorie 2 (Source : Classement sonore des infrastructur de transport terrestre, var.gouv.fr).	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	$\boxtimes$		Les travaux en amont de la RD98 concernent ponctuellement (1300 m2) la zone humide "83CGLVAR0993" dite Plaine de Cogolin (Source : Géo-Ide).	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Secteur du projet dans le Territoire à Risque Important d'inondation de l'Est Var. Plan de Prévention des Risques Inondation du Bourrian, approuvé sur la commune de Gassin par l'arrêté du 30/12/2005.  Porté à connaissance sur le risque de submersion marine réalisé le 28 avril 2017.  Risque Mouvement de terrain porté à connaissance (risque faible) 28 juillet 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Sans Objet (Source : Données Basol et Basias)
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Sans objet (Source : Géo-lde)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Sans objet (Source : Agence Régionale de Santé)
Dans un site inscrit ?	X		Le projet est compris dans le site inscrit "presqu'île de st-tropez", arrêtés des 15 février 1966 et12 janvier 1967.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
			Le site Natura 2000 le plus proche répertorié est à 6.5 km (aménagement de la transparence de la RD98) :
D'un site Natura 2000 ?			- ZSC Directive Habitat : "Corniche Varoise" (Source : Géo-Ide de la DREAL PACA)

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Possources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$	Sans objet, drainage en période de crue
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Le volume de déblais est estimé à 1500 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		$\boxtimes$	Sans objet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Création d'un ouvrage en amont de la RD 98 de 1 300 m2 dans la zone inventoriée en zone humide avec interventions régulières d'entretien, 1 % de la surface de la Zone Humide impactée. Pas d'espèces relevées (SILENE Flore). Conium maculatum L., 1753 relevé à 25 mètres du projet. De part sa nature (création d'un chenal enherbé sans discontinuité) le projet pourra constituer un corridor écologique (connexion de la Zone Humide "plaine de la Giscle" au littoral).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			Les travaux sont réalisés en majorité sur des espaces rudéralisés (espaces verts et bords de route).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Superficie de 0.13 ha sur une zone de prairie.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		$\boxtimes$	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		L'objet du projet est de réduire l'aléa inondation en maîtrisant les crues fréquentes (période de retour 5 ans). Il permet de réduire les hauteurs d'eau pour les crues supérieures sans effets hydrauliques défavorables localement. La probabilité d'une crue pendant la réalisation du projet est cependant possible, les installations de chantier tiendront compte de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Sans objet Sans objet
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		$\boxtimes$	Sans objet
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$	ш	Potentiellement terrassement, ouvrages de VRD, bruits du chantier. Sans objet

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Sans objet Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Sans objet Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Sans objet Sans objet
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Sans objet
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		$\boxtimes$	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\boxtimes$		En phase travaux : déchets de type déchets végétaux + matériaux de remblais

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Sans objet, insertion paysagère en modelé topographique "doux".
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	$\boxtimes$		Perte de 0.13 Ha de prairie (fauche, pastoralisme)
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
	nces du projet identifié Non X Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Sans objet				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Risque Inondation, mesures d'évitement pendant le chantier :

- Les aménagements seront mises en oeuvre hors période de crue (soit hors printemps ou automne),
- Aucun engin de chantier ne sera stationné dans les axes d'écoulement.

Milieux naturels:

- Les inventaires réalisés pour l'établissement du dossier Loi sur l'Eau permettront de préciser la localisation d'espèces faunistiques ou floristiques : la mesure d'évitement consistera à baliser ces dernières avant la phase de chantier. Nuisances sonores :
- Des maisons sont implantées autour du projet (Marines de Gassin), immédiatement en face de la zone de travaux (Les plus proches étant à environ 25 m). Elles seront directement impactées pendant la phase des travaux par les nuisances sonores du chantier, en particulier le bruit des engins de chantier (moteur, avertisseur de recul, etc)
- Mesure de réduction pendant le chantier : les travaux seront effectués uniquement en horaire diurne afin de limiter les nuisances aux riverains pendant le chantier.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car son importance est réduite géographiquement, son incidence est négligeable et concentrée sur la période des travaux en particulier du fait que les terrains sur lesquels les travaux sont réalisés sont majoritairement des espaces verts ou situés le long de voiries.

Le projet fera l'objet d'une notice d'incidence détaillée au titre de la Loi sur l'eau , instruite dans le cadre du porté à connaissance des travaux, pour ces ouvrages d'amélioration de la situation hydraulique pour les faibles crues.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

_		1 America obligatores						
	Objet							
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - $\mathbf{non}$ publié ;	$\boxtimes$					
1	2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);						
;	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	$\boxtimes$					
4	4	Un plan du projet $\underline{ou}$ , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et c), $7^{\circ}$ a), b), $9^{\circ}$ a), b), c), d), $10^{\circ}$ , $11^{\circ}$ a), b), $12^{\circ}$ , $13^{\circ}$ , $22^{\circ}$ , $32$ , $38^{\circ}$ ; $43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$					
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$					
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$					

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
Sans objet		
	9. Engagement et signature	
Je certifie sur l'	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	
Fait à Co	Cogolin le, 20 Mai 2019	
Signature	ne de comm	
	Golfe de Saint	